

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL

Du 28 BRUMAIRE, an 5^e. de la République française.
(Vendredi 18 NOVEMBRE 1796, vieux style.)

(DICERE VERUM QUID VERAT?)

Direction d'une flotte russe vers les ports de l'Angleterre. — Positions et projets des armées ennemies sur le Rhin. — Bruits d'un armistice entre les puissances belligérantes, et d'un congrès qui doit se tenir à Paris. — Vice discussion sur la validité des élections faites dans la commune de Toulouse. — Dénonciation de conciliabules tenus par des scélérats où on a mis à prix la tête de Carnot.

Avis essentiel.

L'ordre établi dans les bureaux de distribution de ce journal ne permet pas d'envoyer des numéros au-delà du jour fixé pour la fin de l'abonnement. Les personnes qui seroient fâchées d'éprouver une interruption, sont donc priées de jeter les yeux sur l'enveloppe qui couvre leur feuille ; elles y verront toujours l'époque fixe de leur abonnement. Il seroit à désirer que chaque abonné qui est dans l'intention de continuer à recevoir le *Vérifique*, écrivit au moins quinze jours d'avance ; ainsi, ceux dont l'abonnement finit le trente du mois, doivent écrire le 15, et ceux dont l'abonnement finit le 15, doivent écrire le 1^{er}. Ce moyen est le seul propre à prévenir toute espèce de retard, et nous pouvons garantir à ceux qui l'emploieront, la plus grande exactitude et la plus grande régularité dans le service.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ITALIE.

Gènes, 31 octobre.

Voici les détails du complot qu'on attribue au comte Girola.

Le fief de Sainte-Marguerite, situé dans la vallée de Serivia, et où il y a sur une hauteur un château susceptible de défense, étoit le point de réunion qu'il avoit choisi. Il faisoit enrôler des allemands, prisonniers de guerre, qui désertent par la négligence des français, et les envoyoit par le chemin de Torrighia à Sainte-Marguerite. Il avoit établi sur la route des agens qui fournissoient des étapes à ces déserteurs. Une partie de ces recrues prenoit le chemin de Sestri de Lesant, passoit par Sala, où demeure la duchesse de Parme, et retournoit à l'armée autrichienne dans l'état de Venise. Les émigrés des fiefs se rendoient à Sainte-Marguerite, et ils devoient y être joints par d'autres mécontents, dès que tout auroit été prêt pour le soulèvement. Plusieurs agens connus, et entr'autres Sisto Qaaglia, Balestrieri dit Piccare, d'Arquata, et le prêtre Coirazza, rôdoient dans les fiefs, y répandoient les manifestes de Wurmser. Ce général étoit instruit de ce plan ; il avoit même envoyé de Mantoue le colonel Mercantini, qui a demeuré plusieurs jours caché à Gènes dans la maison du comte Girola, où il a concerté ce plan, aidé de quelques officiers allemands prisonniers de guerre et relâchés sur leur parole.

Les menées de tous ces agens, le transport des poudres et d'autres munitions de guerre dans les fiefs, ont donné des soupçons, et bientôt le complot a été découvert. Le ministre Paypoult envoya un exprès au général Buonaparte, pour lui faire part de tout ce qui se tramait ; celui-ci donna aussitôt, au gouverneur de Tortone, l'ordre d'envoyer un détachement à Sainte-Marguerite et dans les autres fiefs. Il y avoit dans le château de Sainte-Marguerite près de 500 personnes qui ont pris la fuite à l'approche des français. Le seigneur du fief, qui est un Malaspina, s'est aussi sauvé avec sa famille. On ne sait pas encore les détails de l'expédition ; mais l'on a arrêté beaucoup de gens armés, et découvert des dépôts d'armes et de munitions. On assure que les mulâtiers les chargeoient pendant la nuit dans un village tout près de Gènes, où les émissaires du comte Girola les portoient secrètement. On dit qu'un homme au service du gouvernement de Gènes, dans une place de confiance, est compromis dans cette affaire.

ESPAGNE.

Extrait d'une lettre de Cadix, le 7 octobre.

Enfin notre longue incertitude a cessé, et la guerre est déclarée et commencée entre l'Espagne et l'Angleterre. Nous venons d'apprendre que l'amiral don Juan de Langara s'est emparé dans la Méditerranée de deux vaisseaux de guerre anglais, et que, s'il eût reçu l'ordre de capturer 24 heures plutôt, il auroit pu s'emparer d'une division anglaise, sous les ordres de l'amiral Mann, composée de 5 vaisseaux et d'un convoi, avec 4 mille hommes de troupes. L'ordre est affiché, pour que tous les marins espagnols naviguant se tiennent sur leur garde. Les régimens espagnols passent avec toute diligence dans l'Estremadoure, pour y former un camp de 120 mille hommes. On est occupé ici à embarquer des canons, afin d'en pourvoir cette armée.

ALLEMAGNE.

Hambourg, premier novembre.

On apprend que le reste de la flotte russe que l'on croyoit devoir rentrer dans les ports de Russie, a mis à la voile, du port de Copenhague, sous les ordres du contre-amiral Runischow, pour retourner en Angleterre.

HOLLANDE.

Du 11 novembre.

Estrait du journal des séances de l'assemblée nationale batave.

» A été fait lecture (le 8) d'une nouvelle très désagréable, communiquée par la commission des affaires étrangères, relativement à la prise que les anglais ont faite de l'escadre hollandaise, commandée par l'amiral Lucas, à l'occasion de sa tentative pour reprendre le cap de Bonne-Espérance. Le président (le citoyen G. D. Jordens) ayant proposé « de faire imprimer cette nouvelle, afin que, d'après la demande du citoyen Jevers, elle fut portée le plutôt possible à la connaissance de la nation, pour lui faire voir que l'assemblée nationale cache aux yeux du peuple aussi peu ses désavantages que ce qui lui est avantageux, » le citoyen Blok demanda la parole; et l'ayant obtenue il s'exprima, au sujet de la nouvelle si désagréable et si affligeante pour tout le peuple batave, de la manière suivante :

» Citoyens représentans, il faudroit que je me fusse dépouillé de tout sentiment, si je n'étois pas frappé avec vous, de la manière la plus forte, de la nouvelle qu'on vient de nous communiquer; je crois même qu'il est du devoir de s'abandonner à la première sensibilité que causent des avis fâcheux, sur-tout ceux qui concernent la patrie; mais je pense aussi que nous nous rendrions coupables de négligence de devoir, si dans ces circonstances nous ne prenions et n'exécutions des mesures énergiques pour réparer ce que nous avons perdu. C'est ce qui ne sauroit se faire trop tôt; et rien ne me paroît plus propre à remplir ces vues, si ce n'est que l'assemblée veuille bien prier ses commissions des affaires étrangères et des finances, d'entrer sans délai avec des députés du comité pour les affaires de la marine en conférence sur les mesures les plus convenables et les plus efficaces, qui pourroient être prises par rapport à cette perte et à celle de nos possessions aux Indes-Orientales, et de suggérer au plutôt à cet égard ses considérations et son avis à l'assemblée. »

» Sur quoi il fut décrété de faire imprimer ladite nouvelle et de renvoyer l'affaire même aux commissions des affaires étrangères et de la marine. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bruxelles, le 25 brumaire.

Tandis que l'archiduc Charles, avec ses principales forces sur le Haut-Rhin, est parvenu à expulser de la rive droite l'armée du général Moreau, et qu'il dirige en ce moment ses attaques sur le fort de Kehl, les généraux autrichiens n'ayant point de forces assez considérables pour se maintenir au loin sur la rive gauche, viennent de prendre le parti de concentrer leurs différents corps de troupes sur ce point. En conséquence, l'ennemi s'est replié dans son camp retranché sous Mayence et à la tête du pont de Manheim; de sorte que l'armée de Sambre et Meuse borde la rive gauche du Rhin depuis cette dernière ville jusqu'à Dusseldorff. D'après toutes les apparences, aussi-tôt que le fort de Kehl sera repris, s'il peut l'être, les principales forces de l'archiduc descendront sur le Bas-Rhin pour se réu-

(2)

nir aux corps des généraux Kray et Werneck, et agir de concert pour dégager la rive droite, afin de terminer la campagne par cette opération.

Les généraux français paroissent s'y attendre et prennent toutes les mesures propres à déconcerter ces nouveaux projets. L'aile gauche occupe la Stronderbach, sur la rive droite du Rhin, et elle se retranche avec la plus grande activité dans cette position. Une partie de l'artillerie de réserve de ce corps d'armée a été renvoyée dans les environs d'Obladen. A Dusseldorff, on a repris avec la plus grande activité les travaux des fortifications, et l'on vient de faire une nouvelle réquisition de 30 mille palissades pour garnir les ouvrages avancés de la place.

Toutes ces mesures défensives viennent à l'appui de ce que l'on suppose sur les places des généraux impériaux, et l'on s'attend à voir transférer bientôt sur le Bas-Rhin le théâtre le plus actif des opérations.

Plusieurs couvens de religieux et de religieuses ont encore été évacués depuis quelques jours. Les grands carmes pleuroient amèrement en quittant leur maison, ce qui a produit une scène dramatique à la porte du couvent. Des particuliers survinrent et emmenèrent chez eux ceux de ces pères qui n'avoient point d'asyle. Les visitandines ayant refusé de quitter leur cloître, on en a fait forcer la porte pour les faire sortir. Enfin, ce n'est que la bayonnette au bout du fusil que l'on parvient à vider les couvens. Dans les environs de Bruxelles, quelques riches abbayes dont les abbés avoient voix au ci-devant états de Brabant, ont également été évacuées depuis peu.

Strasbourg, 30 brumaire.

L'armée près de Kehl est toujours dans l'inaction: les avant-gardes, vis-à-vis l'une de l'autre, n'ont pas tiré un seul coup de fusil depuis plusieurs jours: cela ne fait qu'accréditer le bruit d'une prochaine suspension.

Le *Staatsristretto*, gazette qui s'imprime à Francfort, contient l'article suivant: « L'archiduc Charles vient de déclarer que les paysans armés de la Souabe, sont regardés comme gardes nationales. Ce prince a fait inviter les généraux français de traiter ceux qui ont été faits prisonniers, avec les mêmes égards que les autrichiens traitent les prisonniers français. »

Brest, 20 brumaire.

On mande que le général Villaret ne commande plus l'armée navale qui doit sortir incessamment; qu'il a été remplacé dans le commandement par le vice-amiral *Morad-Degall*, dont tout le monde connoit les talens et la modestie.

Que le citoyen Bruix, chef actuel des mouvemens du port, fera les fonctions de major-général de l'armée. Que douze capitaines de vaisseaux ont été démontés, et remplacés sur le-champ par d'autres capitaines.

Du reste il paroît qu'on n'a pas encore renoncé à l'expédition qu'on préparoit à Brest: trente six bâtimens de transport, ayant à bord des troupes, dix vaisseaux de ligne et plusieurs frégates ont toujours l'ordre de se tenir prêts à sortir. On ignore toujours la destination d'une escadre si foible, lorsque d'un moment à l'autre les anglais peuvent mettre en mer, ou y ont déjà des forces beaucoup plus nombreuses.

(3)
Le port de Brest est, sous le rapport pécuniaire, dans la plus affligente disette. Les bureaux de comptabilité sont fermés depuis plus d'un mois; il n'y a ni argent ni mandats pour les officiers. On les oblige de rester à Brest; et on ne leur donne pas de quoi vivre.

La résolution qui ordonne de leur payer, comme aux troupes de terre, un quart de leurs appointemens en numéraire, ne s'exécute pas faute de fonds.

Quelques officiers mourant de faim et ayant tout vendu pour subsister, ont été chez l'intendant pour solliciter le paiement de ce qui leur étoit dû depuis longtemps: ils ont demandé que si on ne vouloit pas les payer, on leur donna un refus par écrit. L'intendant leur a répondu qu'il falloit auparavant que la demande eût aussi été faite par écrit. Les officiers qui n'y entendoient pas malice, signèrent en effet leur pétition. Tous ceux qui avoient signé ont été mis aux arrêts.

PARIS, 27 brumaire.

On croit hier la grande arrestation de Tallien. Tout le monde a voulu acheter le journal où cette nouvelle se trouvoit rapportée. Ce n'est pas cependant que personne le désirât, nous disent les amis de Tallien. Au reste, la nouvelle étoit prématurée; et ce Tallien, arrêté, est un misérable avocat accusé d'avoir fait un faux pour accélérer un divorce.

Une lettre officielle de Cayenne, annonce que Collot-d'Herbois est mort dans cette isle, le 20 prairial dernier; il a légué, de vive voix, les divers effets qu'il possédoit, à Billaud-Varennes. Celui-ci vit dans un petit endroit à huit lieues de Cayenne; sa principale occupation consiste à élever des perroquets.

Le directoire vient de faire droit aux réclamations générales qui se sont élevées contre les énormes sommes que coûte à l'état la distribution gratuite de 12 ou 15 mille exemplaires du *Rédacteur*.

À dater du 30 brumaire, l'envoi gratuit fait de ce journal, aux administrations et aux fonctionnaires publics, cessera entièrement. C'est le *Rédacteur* lui-même qui apprend au public cette fâcheuse nouvelle, en pressant ceux qui voudront continuer à lire ses platées injures et ses dégoûtantes flagorneries, de lui envoyer promptement leur argent. Il faut espérer que les différentes administrations ne croiront pas devoir faire un si mauvais usage des fonds de leurs commettans.

Thuriot n'a pas attendu la discussion des anciens, sur les additions à la loi du 3 brumaire. Il a donné sa démission de la place de commissaire du directoire à Reims.

Certains personnages ont déjà dans leurs poches les noms des prétendus députés nommés aussi par la Guadeloupe: ce sont des terroristes encore un peu plus forts que ceux nommés par Cayenne. Si on admet Fréron et compagnie, les autres se présenteront à l'instant, malgré l'article de la constitution qui défend aux colons de faire aucune élection avant la paix! Ce seroit un moyen très commode pour faire rentrer peu à peu tous les conventionnels non-réélus, et un certain nombre d'autres individus qui ont eu le bonheur et l'adresse de ne seconder que par leurs vœux l'adresse du

camp de Grenelle, et de ne pas se laisser prendre avec Babeuf et Drouet.

Les ouvertures pour la paix ne prendront quelque consistance, que lorsque la saison qui s'avance aura forcé de suspendre toute hostilité sur le Rhin.

On parle d'un armistice général pendant lequel toutes les puissances belligérantes conserveront leurs positions respectives, et à la suite duquel il seroit ouvert un congrès à Paris pour y régler les intérêts de toutes les puissances qui ont pris quelque part à la guerre actuelle.

Une note officielle, insérée dans le journal de Cologne, du 19 brumaire, porte « que l'aile droite de l'armée de Sambre et Meuse, n'a cessé de resserrer les troupes ennemies, depuis l'affaire du 5. L'ennemi est rentré dans Mayence et dans la tête du pont de Manheim, et l'armée de Sambre et Meuse borde la rive gauche du Rhin, depuis Dusseldorff jusqu'à Manheim. L'aile gauche est toujours occupée sur la Strouderbach, sur la rive droite du Rhin. Cette position est parfaitement retranchée. On s'attend tous les jours que cette armée fera un mouvement. »

Le Gardien de la Constitution dénonce deux assemblées de la nature de celles qui devoient assurer le triomphe du parti de Babeuf en floréal. Il assure qu'elles se sont tenues le 21 brumaire dernier, l'une au faubourg Saint Antoine, et l'autre à Saint-Maur, près Paris, et que plusieurs des membres désignés dans les dernières dépositions faites à la commission militaire du Temple, y ont assisté. Il ajoute que la tête du directeur Carnot y a été mise à prix; les conjurés ont pris toutes les mesures pour assassiner les membres les plus irréprochables du corps législatif; que trois cens réfugiés des isles, condamnés à la déportation, et réunis à des déserteurs hussards, doivent exécuter cette Saint-Barthelemy, et qu'ils se flattent de ne pas échouer cette fois; car les précautions sont prises de manière que tout marchera en même temps. Le Gardien de la constitution termine, en invitant les membres des deux conseils à ne jamais quitter leurs armes.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 27 brumaire.

Une citoyenne adresse au conseil une pétition tendante à ce qu'il soit apporté des modifications à la loi sur le divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur.

Philippe Delville réclame pour que cette disposition de la loi soit rapportée, parce que, dit-il, elle n'a servi qu'à faire de la France entière un marché de chair humaine. (On rit.)

Mailhe invoque l'ajournement jusqu'à la discussion du code civil qu'il propose d'ouvrir dans la décade prochaine. Cette proposition, appuyée par Cambacérés, est adoptée.

On avoit renvoyé hier à la commission chargée de faire un rapport sur les besoins des grandes communes, la pétition des administrateurs du département de la Seine, relative à la détresse dans laquelle se trouvent les hospices civils de Paris. Organe de cette commission, Jean Debrye propose aujourd'hui d'adresser au

(4)
message au directoire, pour obtenir à cet égard les renseignements nécessaires.

Dumolard : Les hospices civils de Paris ne sont pas les seuls qui appellent votre sollicitude. Ceux de la commune de Lyon sont dans un tel état de détresse que de 300 enfans abandonnés qui y ont été portés, 760 sont morts de faim ! Sans doute ce récit affecte douloureusement votre sensibilité ; vous vous empresserez de venir au secours de ces hospices : je demande donc que par le message qui vous est proposé, le directoire soit invité à vous transmettre les renseignements nécessaires, non-seulement sur les hospices de Paris, mais sur ceux des autres communes. Adopté.

Berlier par motion d'ordre, expose que depuis longtemps une commission est chargée de présenter un travail sur le mode à suivre pour la désignation des députés qui doivent sortir pour faire place au nouveau tiers. Ce travail, dit-il, n'est point encore fait, et cependant la fin de notre session approche. Je demande que la commission soit chargée de faire son rapport dans la séance prochaine. Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de Dion qui tend à annuler les élections faites à Toulouse, comme n'ayant pas été libres.

Péres (de la Haute-Garonne) attaque ce projet : a ses yeux, les élections ont été régulières, aucune violence n'a été commise, aucune voie de fait n'a eu lieu dans les assemblées primaires : les citoyens y ont librement émis leur vœu, et leur choix doit d'autant plus être respecté, qu'il a été bon et légal. Il a été légal, puisque les suffrages n'ont point été gênés ; il est bon, puisqu'il n'a porté que sur des hommes d'un patriotisme reconnu.

De tous les fonctionnaires de Toulouse, l'accusateur près le tribunal criminel, lui paroît seul indigne de la confiance publique ; mais la bonne composition de la municipalité le rassure ; et si l'on annulloit au contraire les élections qui l'ont aussi heureusement composée, il craint que bientôt le Midi ne soit en proie aux fureurs du royalisme. Il vote donc pour leur maintien.

Mailhe relève successivement tous ces faits : le préopinant, dit-il, a insinué que les troubles de vendémiaire avoient retenti jusques dans Toulouse, j'atteste que tout y fut calme, et que les décrets des 5 et 13 fructidor y ont été unanimement acceptés. On vous a fait le portrait de l'accusateur public, mais les traits sous lesquels on l'a peint ne sont pas ceux qui lui appartiennent. Cet accusateur est une victime du 31 mai ; durant 15 mois il a été forcé de se cacher dans des cavernes obscures. Mandé à la barre de la convention après le 31 mai, il refusa de paroître, et bien lui prit en effet de s'évader, puisque ceux qui étoient mandés avec lui furent guillotins, à la réquisition de Vadier, alors membre du comité de sûreté générale.

Dans les dernières assemblées il fut nommé électeur ; eh bien ! dans l'assemblée électorale il fut un de ceux qui s'opposèrent à mon élection, parce qu'il me regardoit comme un chouan. (On rit.) Les partisans de la municipalité ne révoquèrent pas alors en doute son patriotisme, mais il a commencé de leur être suspect, lorsqu'il fit d'abord arrêter Vadier père, ensuite Vadier fils.

Plusieurs voix : Voilà le mot.

On fait, continue Mailhe, un pompeux éloge de la municipalité ; eh bien ! tous les membres qui la composent, se sont signalés sous le règne de la terreur. Tous les excès qui ont été commis alors à Toulouse, les membres de la municipalité en étoient les chefs ou les agens. On a même reproché à quelques-uns d'entre eux des vols publics : à cet égard je dois rapporter un fait.

Le valet du bourreau fut traduit devant le tribunal ; un des officiers municipaux se présente pour déposer ; le valet du bourreau le réclame comme coupable de vols publics. (Murmures d'indignation.)

J'ajoute que parmi ces officiers municipaux, il en est trois qui avant le 9 thermidor ont signé la fameuse adresse par laquelle on demandoit la mort des 73 députés détenus, et qui depuis ont signé une autre adresse qui provoquoit la déportation ou la mort de tous les réclames en masse. (Murmures d'indignation.)

Près de cette administration est encore un commissaire du directoire que l'opinion publique accuse hautement de s'être enrichi par ses déprédations lors du maximum. Vous en jugerez par ce trait : A cette époque il fut envoyé à Bordeaux pour faire des approvisionnements ; il les fit au maximum, les garda pour son compte, et après l'abolition du maximum, il les a vendus au plus haut prix. Aussi cet homme qui n'avoit pas de fortune, en a-t-il une aujourd'hui qu'on évalue à plus de 150,000 livres en numéraire. (Murmures d'indignation.)

Mailhe, après ce récit préliminaire, passe à l'examen des procès-verbaux : il y trouve la preuve que les suffrages n'ont point été libres dans les assemblées primaires, que des citoyens ont été privés du droit de voter, par cela seul que les républicains par excellence, aperçoivent quelques traits d'aristocratie dans leurs figures, et que, enfin, plusieurs autres ont été violemment chassés du lieu des séances. Mailhe conclut en conséquence pour l'annulation des élections.

On réclame alors la clôture de la discussion ; elle est mise aux voix et prononcée.

Plusieurs membres invoquent ensuite l'ordre du jour sur l'annulation des élections. Appuyé, s'écrient d'autres membres.

L'ordre du jour est mis aux voix ; le président déclare que le résultat de l'épreuve est pour l'ordre du jour.

De nombreuses réclamations s'élèvent. On insiste pour que le conseil soit de nouveau consulté. Une seconde épreuve se fait, elle est déclarée douteuse.

L'appel nominal, s'écrient à l'instant une foule de membres, et le conseil arrête qu'il aura lieu.

Un secrétaire monte à la tribune pour y procéder : ceux qui votent pour l'ordre du jour seront invités à prendre un billet sur lequel se trouve la lettre O ; ceux qui s'y opposent doivent prendre le billet portant la lettre N ; mais un secrétaire observe que plusieurs billets portent à la fois les deux lettres O et N, ce qui mettroit le bureau dans l'impossibilité de décider si les votes sont pour ou contre le rapport.

D'après cette observation, le scrutin commencé est annulé, et l'appel nominal renvoyé à demain.

Mandat. 3 8

J. H. A. POUJADE-L.